



| | |
|--------------------------|--|
| Type d'aide | Aide au fonctionnement |
| Contexte | <p>La place prépondérante de l'information dans la société contemporaine, comme les nouveaux supports du numérique que sont les écrans de tout type, amènent à renouveler la question de la lecture considérée comme une pratique culturelle de référence. La lecture, fictionnelle ou documentaire, quel que soit son support, est une activité individuelle qui permet de prendre confiance en soi et est, à ce titre, un outil de développement personnel ; mais c'est aussi, une activité « sociabilisante », à forte valeur d'émancipation sociale. Incrire l'usage de la lecture dans l'environnement de ceux qui en sont éloignés participe d'une politique de solidarité tendant à réduire les inégalités de toutes sortes.</p> <p>Ainsi, le Conseil départemental réaffirme son engagement pour la pratique de la lecture et souhaite soutenir des projets dont l'objectif est de la rendre la plus familière possible.</p> |
| Objectifs départementaux | <ul style="list-style-type: none">• Intégrer la lecture dans les stratégies de développement culturel, d'inclusion sociale, d'insertion et inciter à prendre en compte la diversité des modalités de lecture ;• Stimuler des médiations innovantes, créatives, ludiques et développer le goût de la lecture ;• Accroître les pratiques de la lecture en prenant en compte les nouveaux usages ;• Faciliter l'accès aux écrits sous toutes leurs formes ;• Elargir les partenariats en faveur du développement de la lecture et de l'expression (écrite, orale, graphique, etc.). |
| Bénéficiaires | Personnes morales de droit public ou privé (hors entreprises), ayant au moins un an d'existence. |
| Principes | <p>Cet appel à projets concerne toute initiative qui se déroulera dans les Yvelines susceptible de favoriser la lecture pour qui ne la pratique que peu ou pas. Il s'agira, pour le porteur, d'imaginer le renouvellement des formes de sensibilisation traditionnelles, de convoquer des partenaires diversifiés et de favoriser un environnement désinhibant pour le public ciblé. Seront étudiées avec une attention particulière les actions dont les bénéfices (création de lien social, pratiques émergentes, partenariats impliqués) sont susceptibles de perdurer au-delà du temps de réalisation du projet.</p> |
| Critères d'éligibilité | <ul style="list-style-type: none">• Le projet s'appuie sur au moins 2 partenaires, incluant au moins un acteur de la chaîne du livre (auteur, éditeur, libraire, etc.) ou organisateur d'une manifestation littéraire ;• Le projet devra également s'appuyer sur une ou des bibliothèques du territoire impacté ;• Le projet présente une forme de médiation permettant de développer les pratiques de lecture ;• Le projet donne lieu à une production ;• Le projet affiche une ambition en terme de créativité dans sa conception, sa mise en œuvre ou dans les interventions programmées. <p>Un projet soutenu en 2018 et reconduit, ne peut être aidé en 2019.</p> |
| Règles de cumul | <ul style="list-style-type: none">• Cumulable avec une aide culturelle à l'investissement ;• Un seul projet « Incitalire » retenu par porteur et par an. |
| Montant de l'aide | <ul style="list-style-type: none">• taux : jusqu'à 30 % du coût du projet ;• plafond : 15 000 € ; plancher : 1 500 €, le coût du projet doit être d'un montant minimum de 5 000 €. <p>Restriction : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p> |

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2018

« **De la scène au livre : un dispositif mêlant théâtre, écriture, arts plastiques, édition pour transmettre aux enfants le plaisir de lire** » est le projet de la Compagnie Garde Fou. L'association propose à un public de la petite enfance et de l'enfance d'appréhender le livre et la lecture de multiples manières : spectacle/conte, ateliers d'écriture, d'arts plastiques qui feront l'objet d'une production finale avec la maison d'édition Mazette. Le projet a ensuite vocation à être essaimé sur l'ensemble des Yvelines.

Montant de l'aide : 6 810 € ; territoires concernés : Saint-Quentin et Terres d'Yvelines

« **La FabriKaBD** » porté par la ville de Verneuil-sur-Seine s'adresse aux collégiens de la cité, à ceux de Vernouillet et aux usagers de l'Espace Jeunes vernolien. Le projet renouvelle les formes traditionnelles de sensibilisation à la pratique du livre et de la lecture en associant les bénéficiaires au processus de création d'une bande dessinée. L'initiative vient en complément du salon de la BD que Verneuil-sur-Seine organise chaque année.

Montant de l'aide : 3 849 € ; territoire concerné : Seine Aval

COMMENT DEPOSER UN PROJET

Vous n'avez pas de compte utilisateur :

Vous devez tout d'abord créer un compte utilisateur sur le Portail des subventions du Conseil départemental, ouvert toute l'année, à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet> et obtenir un mot de passe (compter une semaine maximum de délai) ;

Vous avez déjà créé un compte utilisateur :

Munissez-vous de votre mot de passe (identifiant ou mot de passe égaré : RdV sur la page d'accueil du portail) ;

Connectez-vous sur le portail et complétez le formulaire accessible du 1^{er} au 25 janvier 2019 (1^{ère} campagne) et du 1^{er} au 21 juin 2019 (2nde campagne) ;

Joignez-y les pièces à fournir ;

Validez le dépôt en ligne du dossier complet avant le 25 janvier 2019, minuit (date limite de la 1^{ère} campagne) ou avant le 21 juin 2019, minuit (date limite de la 2nde campagne).

PROCESSUS DE SELECTION

Un comité de sélection composé d'élus, de personnes qualifiées et de référents du Département se réunit. Sur proposition de ce comité, l'Assemblée départementale décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

CALENDRIER de la 1^{ère} campagne*

Date limite de dépôt de la demande : 25 janvier 2019

Comité de sélection : mars 2019

Commission permanente du Conseil départemental : mai / juin 2019

Signature d'une convention : juin / juillet 2019

Versement de l'aide : juin / juillet 2019, en totalité

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la réalisation du projet

CALENDRIER de la 2nde campagne*

Date limite de dépôt de la demande : 21 juin 2019

Comité de sélection : septembre 2019

Commission permanente du Conseil départemental : novembre 2019

Signature d'une convention : décembre 2019 / janvier 2020

Versement de l'aide : décembre 2019 / janvier 2020, en totalité

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la réalisation du projet

*NB : le projet ne doit pas avoir débuté avant le vote de l'aide, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le comité de sélection.

CONTACT

monassistance.DAQV@yvelines.fr